



GUIDE PRATIQUE

Certificats électroniques Certeuroppe

MarchésOnline.com
La grande adresse des appels d'offres

- **QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE**

Un certificat électronique permet de dématérialiser la signature et de garantir l'identité du signataire de façon nominative, ainsi que l'intégrité du document signé.

Il se présente sous la forme d'une clé USB.

Sa légitimité est liée à l'Autorité de Certification qui le génère et à l'Autorité d'Enregistrement qui le délivre.

- **QU'EST-CE QU'UNE AUTORITE DE CERTIFICATION ?**

L'Autorité de Certification est l'entité qui émet les certificats électroniques. Elle sert de caution morale en s'engageant sur l'identité d'une personne via le certificat qu'elle lui délivre.

CERTIFICATIONS

- **LES CERTIFICATIONS DE CERTEUROPE**

Certeurope est la 1^{ère} autorité de certification en France et a déjà délivré plus d'un million de certificats électroniques RGS.**

Certeurope, société du groupe Oodrive, est prestataire de services de confiance, pour garantir la confidentialité et la traçabilité des échanges numériques

Certeurope délivre des certificats électroniques conformes aux dernières normes françaises RGS (Référentiel Général de Sécurité) et Européennes (eIDAS).

- Certeurope est un opérateur RGS*/EIDAS, en conformité à la spécification européenne ETSIEN319411-1/2
- Certeurope est homologué LSTI (organisme de qualification accrédité par le Comité Français d'Accréditation : <https://www.lsti-certification.fr/index.php/fr/>), attestant d'une stricte conformité aux exigences de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI : <https://www.ssi.gouv.fr/>)

- **QUE SIGNIFIE RGS** ?**

Le référentiel général de sécurité (RGS) est le cadre réglementaire permettant d'instaurer la confiance dans les échanges au sein de l'administration et avec les citoyens.

Le RGS** est une norme Française.

(Plus d'informations sur le site <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/confiance-numerique/le-referentiel-general-de-securite-rgs/>)

- **QUE SIGNIFIE « EIDAS » ?**

Le règlement européen eIDAS (electronic IDentification Authentication and trust Services) est essentiellement consacré à l'identification électronique et aux services de confiance.

Il s'agit d'une norme Européenne.

(Plus d'informations sur le site <https://www.ssi.gouv.fr/entreprise/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/>)

USAGES DU CERTIFICAT ELECTRONIQUE

- **REPONSE A UN APPEL D'OFFRES DEMATERIALISE**

Le certificat électronique RGS/EIDAS de Certeurope est conforme au code des marchés publics.**

Le certificat électronique Certeurope peut être utilisé pour répondre à un appel d'offres dématérialisé : l'arrêté du 15 juin 2012 précise que les certificats électroniques utilisables dans les marchés publics doivent être conformes au référentiel général de sécurité (RGS).

- **LE CERTIFICAT ELECTRONIQUE CERTEUROPE EST-IL COMPATIBLE AVEC TOUTES LES PLATES-FORME DE REPONSE AUX APPELS D'OFFRES DEMATERIALISES ?**

Oui, le certificat RGS**/EIDAS est compatible avec toutes les plateformes de dématérialisation d'appels d'offres.

- **LES AUTRES USAGES D'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE RGS**/EIDAS**

AUTHENTIFICATION FORTE

Contrôler les accès aux systèmes d'information de l'entreprise (extranet, intranet, Internet...) : le certificat électronique permet de remplacer le login et mot de passe par une authentification forte et d'éviter les usurpations d'identité.

DEMATERIALISER SA SIGNATURE

Le certificat permet de signer électroniquement des documents. La signature électronique marque l'engagement d'une personne sur le contenu d'un document ; grâce à celle-ci, l'intégrité du document et l'identité du signataire sont garanties.

- **DUREE DE VALIDITE DU CERTIFICAT**

Le certificat électronique a une durée de validité de 3 ans

UTILISATEURS DU CERTIFICAT

- **LE PORTEUR DU CERTIFICAT**

Le porteur est la personne qui sera habilitée à signer avec le certificat électronique.

Il peut y avoir plusieurs porteurs dans une même société/entité publique

- **UN MEME CERTIFICAT PEUT-IL ETRE UTILISE PAR PLUSIEURS PORTEURS ?**

Non, il faut un certificat par porteur.

Un certificat électronique RGS**/EIDAS est attaché à une personne physique et une entité juridique. Le certificat ne se prête pas, il est nominatif.

Il faut donc commander autant de certificats que de porteurs

- **DOIS-JE CREER LE COMPTE AU NOM DU REPRESENTANT LEGAL ?**

Pas nécessairement, il n'y a aucune obligation de créer le compte au nom du représentant légal. Le compte utilisé pour commander le certificat peut être au nom de la personne de votre choix, même si elle ne sera pas elle-même porteuse d'un certificat.

- **LE RESPONSABLE LEGAL DOIT-IL NECESSAIREMENT AVOIR UN CERTIFICAT?**

Il n'est pas obligatoire de créer un certificat au nom du représentant légal, mais ceci est fortement conseillé dans la mesure où il est souvent amené à signer des documents.

- **DESIGNER UN MANDATAIRE**

Vous pouvez désigner un mandataire dans le cas où le porteur ou le représentant légal ne peut pas réceptionner le certificat électronique.

Le mandataire est une personne habilitée à réceptionner le certificat RGS** à la place du porteur.

COMMANDE

- **LES ETAPES D'UNE COMMANDE DE CERTIFICATS**

1. Vous créez un compte sur la plateforme de commande Certeurope
2. Vous saisissez votre commande en ligne
3. Vous complétez le dossier administratif et envoyez l'ensemble des documents par courrier à l'adresse postale de Certeurope
4. Certeurope valide la complétude de votre dossier
5. Certeurope génère le certificat (dans les 48h suivant la validation du dossier)
6. Certeurope prend contact avec vous pour la prise de rendez-vous
7. Certeurope vous livre le ou les certificats dans vos locaux (et procède à l'installation si vous avez choisi cette prestation lors de votre commande)

- **LES DOCUMENTS NECESSAIRES A FOURNIR POUR FINALISER LA COMMANDE**

Les documents suivants doivent être transmis par courrier à l'adresse postale de Certeurope :

- Devis signé ou bon de commande (sauf pour les commandes avec règlement par CB)
- Dossier de demande de création de certificats signé
- Extrait de Kbis de moins de 3 mois ou Avis de situation pour les collectivités (disponible via le site <http://avis-situation-sirene.insee.fr/>)
- Photocopie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport du Gérant (en cours de validité)
- Photocopie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport du Porteur (en cours de validité)
- Photocopie recto/verso de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport du Mandataire, s'il est différent du ou des porteurs (en cours de validité)
- Pour les collectivités, un PV de délibération prouvant le nom du Maire

- **LE SUIVI D'UNE COMMANDE DE CERTIFICAT**

Une fois votre demande finalisée sur le site, elle apparaît sur la page d'accueil du portail de commande. Vous pouvez alors visualiser son statut:

- En attente de validation : vous avez saisi votre commande en ligne et Certeurope attend la réception de votre dossier administratif par courrier postal
- Dossier validé : Certeurope a reçu votre dossier administratif et vérifié que toutes les pièces étaient présentes
- Certificat généré : le certificat a été créé et Certeurope va prendre contact avec vous pour la livraison dans vos locaux

- **EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE : QUAND A LIEU LE PRELEVEMENT ?**

Le prélèvement a lieu dès que le certificat est généré, soit une fois le dossier complet reçu et validé.

TARIFS

- **COÛT D'UN CERTIFICAT ELECTRONIQUE**

- Le coût d'un certificat électronique est de 237 € HT par certificat.
NB : pour rappel il faut commander autant de certificats que de porteurs
- A ce coût s'ajoute le prix de la livraison en main propres dans vos locaux, soit 119 € HT pour le 1^{er} certificat puis 71 € HT par certificat supplémentaire
- La prestation d'installation (en option) revient à 100 € HT pour le 1^{er} certificat puis 60 € HT par certificat supplémentaire

LIVRAISON

- **DELAI DE LIVRAISON**

Certeurope garantit un délai de livraison de 5 semaines maximum

- **COMMENT S'EFFECTUE LA LIVRAISON ?**

Certeurope prend rendez-vous avec vous pour la planification de la livraison.

La livraison se fait en face à face - par une personne habilitée à livrer des certificats RGS** - soit directement avec le porteur, soit au mandataire qui a été défini lors de la commande, soit avec le gérant, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

INSTALLATION

- **EN QUOI CONSISTE L'OPTION D'INSTALLATION DU CERTIFICAT ?**

La personne qui vous livre le certificat peut aussi l'installer sur le poste informatique.

Sans la prestation d'installation, le certificat vous est remis en mains propres.

L'installation est à effectuer par le porteur, en suivant le lien : <https://activation.certeurope.fr>

Certains services Informatiques ayant une politique de sécurité très restrictive, il se peut qu'il y ait des difficultés à activer le certificat.

- **UN MEME CERTIFICAT PEUT-IL ETRE INSTALLE SUR PLUSIEURS POSTES ?**

Oui, dans le cas où il s'agit de la même personne qui va signer. Vous devez obligatoirement installer le logiciel TRUSTED KEY MANAGER sur tous les postes qui utiliseront le certificat électronique. Vous ne pourrez pas signer si vous n'avez pas installé le logiciel TRUSTED KEY MANAGER.

SUPPORT

Pour toute question sur l'utilisation d'un certificat électronique Certeurope, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse : support@certeurope.fr